

**MAIRIE DE VERSONNEX**  
**01210**

**Délibération n° : D202305041**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Date de la convocation : 05 mai 2023  
Votes exprimés : 19

**Séance du 15 mai 2023**

Le 15 mai 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, maire,  
**PRESENTS** : J. DUBOUT (maire) - E. MARTIN - P. HEIDELBERGER - D. ROTH - M.A. SOLETTI (Adjoints) - F. PERRET - E. HEDRICH - R. PERRET - D. DEVISCOURT - C. ROBERT - J. PETRY - C. PAUGET - M. BIRNER - P. STEINMANN - R. MERLEAU  
**ABSENTS EXCUSES** : J.L. FERVEL (procuration à J. DUBOUT) - D. PORTEILLA FOURNIER (procuration à P. HEIDELBERGER) - N. BLOUQUY (procuration à E. HEDRICH) - L. TAQUET (procuration à J. PETRY)

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLETTI

**LIQUIDATION DE LA SCIC : PRISE EN CHARGE DE LA DETTE**

M. le Maire rappelle la dissolution anticipée de la SCIC MSP VERSONNEX, décidée par l'Assemblée Générale de la société et effective depuis le 31.12.2022.

En effet, la société rencontrait des difficultés chroniques de trésorerie faute d'obtenir de la part des praticiens le paiement régulier des sommes dues. De plus, la société avait des coûts de gestion supplémentaires tels que les frais d'expertise-comptable que la Mairie n'aura pas à payer dans le cadre de la reprise directe de l'activité, votée en Conseil Municipal le 05 décembre 2022 par délibération n°D202212060.

En considérant le bilan comptable, établi par le cabinet d'expertise-comptable Fidexor, la société est redevable d'un montant d'environ 6 000 €.

Elle n'est pas capable d'assumer ces dépenses et demande à la Mairie la possibilité de couvrir et d'éteindre ses dettes dans le cadre de la procédure de liquidation amiable en cours.

**Sur** le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

**Après** en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** de la dette de la SCIC MSP VERSONNEX ;

**DECIDE** de l'effacement de la dette de la SCIC MSP VERSONNEX, telle que présentée au sein du bilan comptable 2022, par sa prise en charge financière.

**Rendu exécutoire**  
**Le 16/05/2023**  
**Publié**  
**Le 17/05/2023**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire.

